



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 mars 2022

Membres présents : 47

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DOUELLE Nadine, BARRAULT Brigitte, LIGER Laurette, LEVEQUE Marie-Claire, PAILLOUX Patricia, BERTHELOT Christine, DAUVILLIERS Delmira, PELHATE Sophie, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne, PILLAVOINE Aude ;

MM. BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, COLMAN Philippe, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, BACHELET Raynald, LOUBIE Jean-Paul, STROMBONI Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe, VICECONNTI Pierre, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, LEOTARD Alexandre,

LOURS Philippe, VERMASSEN Guy, MANGEANT Jean-Claude, MASSON Michel, PETIOT Pierre, RIVIERE William, SPIQUEL Sylvain, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRISSON Jean-Louis, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre, VILLARD André.

Pouvoirs :

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique,
M. BUIZARD-BLONDEAU Maxime donne pouvoir à M. BRUNEAU James,
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira,
Mme IMBAULT Sabrina donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne,
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à M. COULON Jean-Marc,
Mme PRUNET Delphine donne pouvoir à M. POINCLOUX Daniel.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation des services civiques et de l'espace de co-engagement à Chatillon par la Ligue de l'Enseignement ;
- Compte rendu du Comité syndical du 24 février 2022 ;
- CRST 2022-2028 : approbation du projet de contrat ;
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2021 ;
- Présentation et vote du Compte administratif 2021 et affectation des résultats ;
- Vote du budget 2022 et du montant de la participation des collectivités membres ;
- LEADER 2023-2027 : débat sur la stratégie du GAL Pithiverais & Gâtinais ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, et particulièrement Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière de Pithiviers qui a pris ses fonctions, en remplacement de M. PAGE. Elle rappelle son parcours dans le Pithiverais et le rapprochement des trésoreries. 17 personnes sont affectées à la Trésorerie de Pithiviers.

Mme BEVIERE remercie également Mme SAUTREUIL, élue régionale, de sa présence.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

Présentation des services civiques et de l'espace de co-engagement à Châtillon par la Ligue de l'Enseignement

Mme BEVIERE présente Mme ETIENNE, déléguée générale à la Ligue de l'Enseignement du Loiret. Cette association porte le développement de missions de services civiques et dans le Pithiverais, l'espace de co-engagement situé au Moulin de Châtillon à Ondreville/Essonne.

Mme ETIENNE présente en premier lieu la Ligue de l'Enseignement du Loiret, qui est une Fédération d'Associations qui accompagne ces dernières dans leur vie associative quotidienne et leurs projets. C'est un mouvement laïque d'éducation populaire qui porte des actions de solidarité et de lutte contre les discriminations, des actions d'éducation artistique et culturelle et de soutien aux projets culturels.

En second lieu, elle présente le dispositif de Service civique. Il s'agit de missions d'intérêt général, d'une durée de 6 à 12 mois, indemnisées 473,04 €, versés par l'Etat et 107,58 € versés par la structure accueillante.

La mission ne doit pas dépasser 24h par semaine, pour des jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation d'handicap.

Tous les sujets peuvent être abordés, la santé, le sport, la culture, l'environnement... mais la mission ne doit pas entrer en concurrence d'un emploi « classique ».

Mme ETIENNE présente ensuite le cas plus particulier des espaces de co-engagement.

Ces espaces sont encore aujourd'hui en phase de tests. Dans le Loiret, le projet pilote est celui situé au Moulin de Châtillon.

Un espace de co-engagement est un lieu intermédiaire (ou tiers-lieu) favorisant les initiatives et les expressions citoyennes dédiées aux jeunes et aux bénévoles associatifs sur un territoire rural.

Il a vocation à :

- Impulser une dynamique locale en soutenant les possibilités d'engagement citoyen des jeunes et le développement de la vie associative,
- soutenir les initiatives citoyennes,
- créer des synergies entre acteurs locaux : jeunes, associatifs, professionnels et institutionnels,
- valoriser l'impact des projets de jeunes et des initiatives bénévoles sur un territoire de vie.

Financé dans le cadre d'A VOS ID, le projet du Pithiverais vise à proposer des missions de service civique, avec une montée en puissance au fil des années.

Sur le territoire, le théâtre des Minuits, les Amis d'André EVE ou le FAB LAB font déjà appel à des services civiques ou projettent de le faire à court terme.

David VOYER complète en indiquant que des missions peuvent être imaginées en lien avec les démarches locales telles que le sport santé, la culture et la santé, le PCAET, le tourisme, le développement économique... Les jeunes peuvent ainsi aider les associations qui n'ont pas de salarié.

A terme, cela peut aussi générer la création d'emplois.

Suit un échange avec la salle.

Mme SAUTREUIL confirme l'intérêt des missions de service civique, en général et pour son cas particulier, ayant pu en bénéficier précédemment. Les missions peuvent en effet faire le lien entre des jeunes en recherche d'emploi et des structures locales en développement.

Mme BEVIERE remercie Mme ETIENNE de sa présentation. Les coordonnées de la Ligue seront transmises, ainsi que le support projeté en séance.

Compte rendu du Comité syndical du 24 février 2021

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 18 février concernait principalement le Rapport d'Orientations Budgétaires et le débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection complémentaire.

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

CRST 2022-2028 : approbation du projet de contrat

La Présidente rappelle que le contrat 2016-2022 arrive à son terme, avec l'objectif d'approcher les 100% de consommation, ce qui est possible si la Région accepte la dernière modification du plan de relance spécifique aux CRST proposée par le PETR en janvier.

Souhaitant un délai le plus court possible entre les deux contrats, le PETR a organisé depuis novembre 2021 plusieurs réunions de concertation, en Bureau et en Comité syndical, avec les Communautés de communes membres, la ville de Pithiviers, les bailleurs sociaux.

Pour ce nouveau CRST 2022-2028, l'objectif est de déposer le dossier fin avril. Le rendez-vous de négociation avec la Commission Aménagement du Territoire et Dominique ROULLET, Vice-président, sera à organiser d'ici l'été ; ainsi une validation en Commission Permanente Régionale pourrait intervenir en septembre ou octobre.

Mme BEVIERE indique que la Région travaille actuellement sur une 5^{ème} génération de contrat de pays. Mme SAUTREUIL confirme que le nouveau cadre pourrait être voté en fin d'année 2022. Par conséquent, le projet de CRST 2022-2028 du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ne serait pas concerné par ce nouveau cadre. Les éventuelles modifications seraient à intégrer à partir du bilan à mi-parcours, en 2025.

Mme BEVIERE passe ensuite la parole à David VOYER, qui présente un résumé du contenu du contrat. Les propositions de modification sont indiquées dans le tableau synthèse joint au dossier des élus.

Les mesures agricoles de l'axe A sont dotées à hauteur de 250 000 €, ce qui correspond à la consommation du dernier contrat. Les dossiers de diversification et de vente directe se développent de plus en plus, en générant le plus souvent de nouveaux emplois.

Les mesures touristiques sont ouvertes, bien que dotées à 0 €. Elles pourraient abonder le financement de la stratégie touristique de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais, qui vient de travailler à un nouveau schéma de développement à 3 ans.

L'axe B « favoriser le mieux être social » est l'axe central du CRST.

La mesure n°15 concerne les Maisons de Santé Pluridisciplinaires. La dotation correspond aux besoins identifiés pour les MSP de Puiseaux et du Malesherbois. Au-delà des professionnels de santé éligible au cahier des charges CPER, il a été ajouté par anticipation les dépenses forfaitaires liées au logement et à un plateau technique.

La mesure 21 est dotée de 500 000 € car il y a de nombreux projets en cours d'émergence, dont ceux portés par les collectivités pour réhabiliter des bâtiments pour y installer des commerces de bouche, à l'exemple récent de la boucherie à Beaune-la-Rolande et la boulangerie de Greneville-en-Beauce.

2 projets d'équipement nautique étant en cours de réflexion, il est proposé de doter la mesure 22-2 à hauteur de 1 200 000 €. Les études de définition du programme sont portées par la CC Plaine du Nord Loiret et par la CC Pithiverais Gâtinais.

L'axe C concerne principalement les projets portés par les bailleurs sociaux. La dotation de 380 000 € et de 176 000 € correspond aux besoins identifiés lors de la réunion de concertation de janvier 2022. Le choix s'est porté sur les projets les plus à même d'être réalisés, d'ici 2025.

La dotation de 330 000 € de la mesure 30 correspond aux besoins des 2 projets de voies douces avec les chiffrages prévisionnels les plus avancés, ceux de Pithiviers-le-Vieil et de Boisseaux.

L'axe D « stratégie régionale biodiversité » doit être à minima de 5%. La proposition du PETR est à 5,1%, notamment pour des projets de sensibilisation à l'environnement et les projets agricoles.

La principale modification demandée par le PETR concerne ici l'ajout des variateurs de puissance couplés aux pompes d'irrigation. Le bilan constaté dans la démarche des CEE confirme l'intérêt des variateurs, tant pour les économies d'énergie générées que pour le bilan favorable en GES. Par ailleurs, le matériel est moins durement sollicité, donc il aurait une durée de vie prolongée.

L'axe E « climat énergie » ambitionne d'accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments, en fort développement, ainsi que le développement des énergies renouvelables, en lien avec le COT EnR avec l'ADEME Centre-Val de Loire et le PCAET.

Pour la mesure 35-3 qui concerne la modernisation de l'éclairage public, elle vient en complément des aides forfaitaires du SIERP, qu'il s'agira de mobiliser en première intention. Au terme du contrat, le territoire peut envisager un passage au 100% LED sur les espaces publics.

M. BRUNEAU, Président du SIERP, confirme la hausse des forfaits du SIERP et l'élargissement du catalogue des aides, dont celles pour les éclairages intérieurs, les bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Le forfait pour l'animation du contrat, reste à hauteur de 300 000 €. La Présidente du PETR regrette à nouveau la diminution de cette aide au fil des années.

L'enveloppe fongible est minime, compte tenu des dotations vues précédemment, calées sur les besoins estimés.

La dotation A VOS ID augmente pour se porter à 500 000 €. Une partie de cette somme peut être affectée aux projets d'investissements, notamment ceux portés par les associations de l'Economie Sociale et Solidaire.

A VOS ID pourrait aussi abonder les projets sollicitant les fonds européens du programme Leader.

Le CRST 2022-2028 pourrait donc être doté de 8 100 000 €, dont 473 000 € fléchés sur les projets de fonctionnement.

Mme BEVIERE précise qu'elle ne manquera pas de solliciter une dotation plus importante, notamment pour « compenser » la perte de dotation liée au THD dans le contrat précédent, à la suite du départ du Bellegardois vers le Gâtinais.

Ne relevant pas d'observation en séance, il est proposé de valider le projet de contrat selon les projections commentées.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2021

Le compte de gestion dressé pour l’exercice 2021 par le Receveur pour le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, n’appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donc soumis au vote du Comité syndical.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Présentation et vote du Compte administratif 2021 et affectation des résultats

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, qui commente les points principaux du compte administratif. Il indique aux membres du Comité que 2 erreurs se sont glissées dans le document distribué en séance. Celles-ci sont corrigées. C’est bien la version rectifiée qui sera présentée au vote.

En section d’investissement :

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 147 721,95 €.

Les recettes d’investissement s’élèvent à 68 992,56 €.

Le résultat d’investissement de l’exercice N-1 est donc de 187 836,37 €. Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat d’investissement N-1, est donc porté à 109 106,98 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 3 900,00 €.

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 694 284,41 €.

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 725 894,58 €.

Le résultat de fonctionnement de l’exercice N-1 est donc en déficit de 25 249,50 €. Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1, est donc porté à 6 360,67 €.

Mme BEVIERE, Présidente, quitte la salle.

M. GUERINET donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité, la Présidente n’ayant pas pris part au vote.

Il est donc proposé d’adopter le Compte Administratif 2021 et d’affecter les résultats aux comptes suivants :

En recettes de fonctionnement :

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 6 360,67 €.

En recettes d’investissement :

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 109 106,98 €.

M. GUERINET donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité, la Présidente n’ayant pas pris part au vote.

M. GUERINET donne les résultats des votes à la Présidente, qui a rejoint la salle et qui remercie ses collègues.

Vote du budget 2022 et du montant de la participation des collectivités membres

La Présidente propose de ne pas rentrer dans les détails de chaque chapitre, mais plutôt de mettre l'accent sur les différences notables entre le budget 2021 et celui à venir pour 2022. Les participants ont ces détails dans leur dossier, ainsi que des graphiques récapitulatifs.

En dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 011 « charges à caractère général », les prévisions s'élèvent à 574 026,95 €. La différence par rapport au budget précédent s'explique par des besoins en études ou en prestations externes supplémentaires.

Sont notamment prévues les actions de coopération dans le cadre du projet Leader autour du tourisme accessible, les actions du CTEC (expérimentations liées au changement climatique et les sensibilisations aux produits dangereux), l'animation multi-énergie en lien avec le COT EnR, les ateliers de formation sur la santé mentale dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

Le chapitre 012 « charges de personnel » est plutôt stable, et s'élève à 433 030,00 € (contre 405 025,33 € réalisés en 2021).

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont proposées à hauteur de 1 098 095,07 €.

En recettes de fonctionnement, la Présidente insiste sur la complexité croissante à suivre les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, des Agences de l'Eau, etc.

Le chapitre 74 « dotation, subventions » prévoit des recettes de 1 081 513,40 €.

Il est prévu une participation des communes pour le « réseau fertilité » par les 5 communes AAC concernées.

La subvention du Département du Loiret via la convention de réciprocité, à hauteur de 5 000 €, est fléchée vers le cycle de formation santé mentale organisé dans le cadre du CLS.

La participation des 3 Communautés de communes membres sera de 206 206,00 €, en raison d'une baisse de 50 habitants par rapport à 2021. Elle est maintenue à 3,25 €/habitant comme cela a été vu lors des orientations budgétaires.

La section de fonctionnement est donc en équilibre à 1 098 095,07 €.

En dépenses d'investissement.

8 541 € sont inscrits au chapitre 139 « subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 3 900,00 € sont inscrits.

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles », 145 481,00 € sont inscrits.

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 157 922,10 €.

Les recettes d'investissement n'amènent pas d'observation particulière.

Le budget 2021 reprend les excédents 2021 pour 109 106,98 €.

Les « opérations d'ordre de transferts entre sections » s'élèvent à 47 538,12 €. Il s'agit toujours des amortissements du SCoT.

Le chapitre 10 « dotations - fonds divers » prévoit un montant de 1 277,00 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent donc à 157 922,10 €.

La Présidente donne lecture du projet de délibération, en rappelant que le montant de la participation par habitant reste maintenu à 3,25 €/an.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER 2023-2027 : débat sur la stratégie du GAL Pithiverais & Gâtinais ;

Mme BEVIERE passe la parole à Nathalie COATGLAS, l'animatrice du programme Leader, pour faire le point d'avancement de la candidature au programme Leader 2023-2027.

Elle rappelle que la concertation fut entamée dès 2021, avec la confirmation des 2 PETR de travailler à nouveau ensemble sur la programmation 2023-2027.

Au printemps 2021, 12 ateliers répartis sur l'ensemble du territoire du GAL ont été organisés, de mars à juin. Ils ont permis de prioriser des thèmes sur lesquels les 2 territoires ont le plus de besoins.

Les 2 Forums organisés en juillet ont permis d'identifier les 2 thématiques qui pourront être au cœur de la stratégie Leader : le développement de tiers-lieux, l'affirmation d'une identité du territoire. 170 acteurs ont été mobilisés sur ces différentes rencontres.

Pour le nouveau programme, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé par la Région le 16 décembre 2021. Il comporte 3 objectifs obligatoires à prendre en compte dans la future candidature :

- Améliorer l'accès à des services de proximité (santé, mobilité, alimentation, accueil jeunes, services aux personnes âgées, ...) et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs.
- Relocaliser et reterritorialiser l'économie.
- Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique.

Forts des éléments dégagés dans la concertation et des attendus de la Région, le travail s'est poursuivi pour construire ce qui sera la colonne vertébrale de la stratégie :

- Un temps de travail des équipes d'animation des 2 PETR afin de mieux identifier les passerelles avec les autres dispositifs conduits au sein des PETR.
- Un temps de réflexion en comité de programmation sur le fonctionnement du comité et des évolutions à y apporter.
- Un atelier de travail s'est réuni le 16 mars pour affiner les axes et prioriser les fléchages financiers (une trentaine d'acteurs se sont mobilisés sur cette session).
- Déclinaison de la stratégie en 5 axes (dont la coopération et l'animation/gestion du programme).

Le projet de stratégie Leader 2023-2027 est ensuite présenté aux élus.

Axe 1. Développer des lieux et des organisations qui permettent le « faire ensemble » tout en préservant la ressource.

- 1.1. Soutenir le développement d'espaces d'expérimentation (FabLab, Tiers lieux multi-activités, ...);
- 1.2. Favoriser les lieux d'apprentissage collectif et participatif (formation autonome, transmission de savoirs, itinérance apprenante, ...);
- 1.3. Développer l'économie circulaire et environnementale (ressourceries, repair' Kfé, gestion biodiversité, EIT, ...).

Axe 2. Amener les services au plus près des habitants, en particulier les plus vulnérables.

- 2.1. Développer l'itinérance pour amener du service à la population (nouveaux services à la population, conciergerie de village, ...);
- 2.2. Un territoire inclusif qui facilite l'accès aux services au plus grand nombre (conseil et accompagnement mobilité, énergie, numérique, ...; Culture santé, médiation culturelle en QPV et milieu rural, ...);
- 2.3. Faciliter les rencontres intergénérationnelles (partage de savoir-faire, évènements créant du lien entre générations, ...).

Axe 3. Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources du Pithiverais & Gâtinais.

- 3.1. Affirmer l'identité du territoire (ambassadeurs du territoire, portails communs de valorisation du territoire, ...);
- 3.2. Soutenir les démarches collectives valorisant les produits locaux (démarches collectives entre producteurs, PAT, ...);
- 3.3. Renforcer la communication sur les expériences ou projets vertueux du territoire (Valoriser positivement l'agriculture, les actions plans climat, initiatives locales; nouvelles formes de communication: webTV, radio locale, ...; créer des évènements sur les valeurs identitaires).

Axe 4. Développer des coopérations interterritoriales et transnationales.

Axes potentiels : RSE des entreprises, filières éco-matériaux, tiers-lieux et lieux intergénérationnels, ...

Axe 5. Animation Gestion du programme.

L'appel à candidature est prévu du 11 avril au 30 septembre 2022; ce document donnera le cadre d'intervention générale et permettra d'identifier ce qui sera éligible ou non au programme.

La phase de rédaction de la candidature court d'ici à la mi-juin, car l'objectif est une présentation de la candidature pour validation aux deux comités syndicaux, entre fin juin et début septembre.

Mme BEVIERE Nathalie remercie de ces informations. Le PETR va donc poursuivre, avec son partenaire du montargois, la préparation de la candidature au programme Leader.

- PCAET.

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, Vice-président, qui revient sur le courrier reçu des services de l'Etat le 28 février dernier. Ce dernier donne un avis plutôt favorable au projet de PCAET, mais demande au PETR d'apporter plusieurs précisions et justifications quant aux choix stratégiques établis.

Afin de travailler aux réponses à apporter, quand cela est possible et pertinent, le PETR a organisé le 13 mars dernier une réunion de concertation avec les élus référents des 3 Communautés de communes et les Vice-présidents du PETR.

Le PETR finalise donc la réponse à apporter aux services de l'Etat, et procèdera ensuite à la consultation du public, avant l'été si possible.

- SCoT : mise à jour des taches urbaines des communes.

Mme BEVIERE passe la parole à Gwenaëlle GHESQUIERE, qui, graphiques à l'appui, revient sur les éléments à prendre en compte pour permettre les vérifications des taches urbaines (TU) des communes, par rapport à celles entérinées dans le SCoT en octobre 2019.

Les différentes couches SIG utilisées pour éditer la nouvelle tache urbaine mettent parfois des incohérences en avant, ou lèvent des questions, bien qu'en utilisant une méthodologie similaire. Les élus peuvent répondre à ces questionnements.

Les différences pouvant être à la fois en positif ou en négatif, la vérification de la tache urbaine est donc importante. Dans le deuxième cas, cela permet aux communes de « récupérer » du foncier pour d'autres projets.

Afin de comparer l'avant (tache initiale) et l'actuelle, le PETR a mis à disposition des communes un document cartographique support, accessible en ligne.

Les codes couleurs sont les suivants :

- « coulée » jaune : zone commune entre la TU de référence et la TU actualisée ;
- zones rouges : zones issues de la TU de référence que l'on ne retrouve pas en 2021 ;
- zones bleues : zones d'extension par rapport à la TU de référence.

Le PETR est également intéressé, pour être le plus précis possible, par l'identification des bâtiments agricoles et l'identification des équipements dépendants des compétences du Département, de la Région ou de l'État.

Mme BERTHELOT fait remonter que certaines communes ne peuvent pas faire ces vérifications à l'aide du document en ligne. Il est donc demandé de mettre à disposition des cartographies commune par commune.

Mme BEVIERE rappelle que Gwenaëlle est à disposition des communes, pour faire ce travail en direct avec elles.

- Rappel de la réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques avec la SICAP, le 13/04 à Ascoux (18h).

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE